LE RETARD DES TRAINS ET L'INSUFFISANCE DU MATÉRIEL

Une circulaire du ministre des Travaux publics

Paris, 30 octobre. — A la suite de nombreuses plaintes qui lui sont parvenues depuis près de trois mois, plaintes émanant de particuliers qui lui signalaient les retards presque quotidiens des trains sur les réseaux des différentes Compagnies, M. Barthou ministre des travaux publics, a pris l'initiative de faire ouvrir une enquête tant sur la cause que sur la fréquence de ces retards. Les résultats de cette enquête devront être transmis au ministère avant le 11 novembre par les ingénieurs du contrôle qui ont été informés de la tâche qui leur incombe par une circulaire du ministre des travaux publics.

D'autre part, M. Barthou a été également saisi de nombreuses plaintes émanant de commerçants et de Chambres de Commerce relatives à l'insuffisance du matériel de transport des Compagnies pour assurer le trafic des marchandises.

Ces plaintes ont motivé une seconde circulaire confidentielle aux ingénieurs du contrôle dans laquelle le ministre blâme ces fonctionnaires de ne pas lui avoir signalé une situation qui compromet gravement les intérêts du commerce français.

Voici les passages essentiels de cette circulaire :

« Les directeurs du contrôle, chargés de sauvegarder les droits du public et de l'Etat ne doivent pas limiter leur activité au seul examen des faits accomplis ; ils ont également le devoir de consacrer l'autorité qu'ils tiennent de leur haute fonction et de leur expérience personnelle à provoquer de la part des compagnies les dispositions qu'exigent les intérêts primordiaux dont la défense leur est confiée. S'ils constatent l'insuffisance de leur intervention, il leur appartient d'en référer au ministre et de lui proposer les mesures que les exigences du service public semblent imposer. »

» ...Quelque vif regret que j'éprouve d'errements aussi fâcheux, je tiens surtout, à l'heure actuelle, à en prévenir le retour.

» Je vous prie, en conséquence, d'agir énergiquement auprès de la compagnie dont le contrôle vous est assigné pour seconder et réaliser mes intentions. Elle devra m'adresser dans le plus bref délai des propositions en vue de commander à l'industrie française, pour être livrée au cours des cinq ou six prochaines années, une quantité de matériel, machines et wagons, telle que pour chaque catégorie les livraisons correspondent respectivement à la moyenne annuelle de celles des dix ou douze dernières années. »

LA SÉPARATION

Les ASSOCIATIONS CULTUELLES

M. des Houx contre le Cardinal Lecot

M. Henry des Houx annonce qu'à la suite de la publication d'une note du Cardinal Lecot, dans l'« Aquitaine » il a l'intention de citer devant le Tribunal correctionnel, l'archevêque de Bordeaux et ce journal.

Mgr Lecot avait dit notamment :

« Tous biens d'église achetés, loués ou reçus, sont, dans les mains des acquéreurs, des biens mal acquis. L'obligation (de la restitution) pèsera non seulement sur les auteurs du larcin commis au préjudice de l'Eglise, mais encore sur leurs héritiers, tant que la mémoire du vol initial sera conservée par eux. »

Bordeaux, 30 octobre. — Le cardinal Lecot n'a pas encore reçu la citation en diffamation annoncée par la pseudo « Ligue des catholiques de France ». On dit que le cardinal n'a jamais eu l'intention de diffamer personne ; il a seulement voulu dans l'hypothèse de fondation d'associations cultuelles, adresser un avertissement aux fidèles de son diocèse. S'il reçoit la citation annoncée, il y répondra en simple citoyen et déclarera que, dans son esprit, il n'a parlé comme il l'a fait que pour l'avenir et qu'il n'a pu diffamer ce qui n'existe pas.

D'autre part, le nombre de déclarations de nouvelles associations dans la Gironde est limité à deux, dont l'une a été fondée d'après la loi de 1901 et en vue du culte privé dans une chapelle.

L'église de Culey

Paris, 30 octobre. — On a dit que le maire de Culey, contrairement à certaines affirmations ne n'était pas encore pourvu devant le Conseil d'Etat contre l'attribution faite à l'association cultuelle de Culey. La « Liberté » croit même savoir qu'il a renoncé à son projet.

L'église de Lay. — Un démenti de l'archevêque de Lyon

Lyon, 30 octobre. — On lit dans le « Nouvelliste de Lyon » :

« Le « Temps » d'hier soir publiait une note concernant l'attribution faite par la fabrique de l'église de Lay à l'asile des vieillards de Notre-Dame-de-Lay. Notre confrère ajoutait que cette attribution a été faite avec l'assentiment de l'archevêque de Lyon.

» Nous sommes autorisés à déclarer que le cardinal-archevêque de Lyon n'a connu cette déclaration que par les journaux de ce matin et qu'il n'a jamais autorisé le trésorier de Lay à procéder à la dévolution en question. »

Les attestations téméraires. — Un certificat d'exercice du culte

Paris, 30 octobre. — On lit dans une circulaire du ministre de l'Intérieur aux préfets datée du 12 juin 1906 et dont communication est donnée actuellement aux maires :

« Le décret du 19 janvier 1906 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 11 de la loi du 9 décembre 1905 dispose :

» ART. 24. — Que les titulaires d'allocations de huit ans devront produire aux différentes échéances de l'année 1906, une certificat de vie délivré par le maire.

» A partir de l'année 1907 et jusqu'à l'expiration de l'année 1913, cette pièce sera remplacée par un certificat d'exercice du culte établi par le représentant de l'association cultuelle formée dans la commune, visé par le maire, pour légalisation de signature, et complété par l'attestation de résidence. »

Les Socialistes et la Franc-Maçonnerie

On sait qu'une des questions qui doivent être traitées au Congrès national du parti socialiste qui va se tenir à Limoges, est celle de savoir si les socialistes pourront ou non appartenir à la franc-maçonnerie. Les socialistes francs-maçons ont décidé de présenter au Congrès de Limoges l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès, considérant que la franc-maçonnerie est une Association philosophique et philanthropique :

» Qu'elle ne met aucune limite à la recherche de la vérité ;

» Qu'elle se place au-dessus et en dehors des partis politiques ;

» Passe à l'ordre du jour :

» Invite néanmoins les socialistes francs-maçons à s'opposer à ce que les loges sortent de leur rôle pour prendre part aux luttes politiques principalement contre le parti socialistes et ses candidats ;

» Réclame de tous ses militants francs-maçons qu'ils ne sacrifient à aucun moment les intérêts supérieurs du socialisme international... »

Parmi les députés qui soutiendront cette motion on cite MM. Sembat et Meslier.

TROUBLES GRAVES A LA COROGNE

Un directeur de fabrique tué par des grévistes

La Corogne, 30 octobre. — La grève des ouvriers du bâtiment s'est généralisée et l'exaltation des grévistes s'en est accrue au point qu'ils ont attaqué et blessé grièvement le directeur d'une fabrique à la porte de sa demeure.

Le blessé a été transporté à l'hôpital où il n'a pas tardé à succomber. On craint de nouveaux troubles.

UN CYCLONE A BUENOS-AYRES

Les dégâts. — Les victimes

Buenos-Ayres, 30 octobre. — Une tempête d'une violence extrême s'est déchaînée hier après-midi sur toute la ville ; il est tombé beaucoup d'eau, causant de nombreux dégâts.

A la maison des fous de Mercédès, un mur, en tombant, a tué un pensionnaire et blessé plusieurs autres. Sur différents points de la ville, on signale encore d'autres victimes.

On est sans nouvelles de l'intérieur.

Paris, 30 octobre. — L'agence Havas de Paris de la *Prensa*, de Buenos-Ayres, a reçu de nouvelles dépêches sur le violent cyclone qui s'est abattu sur Buenos-Ayres et qui a enlevé le toit du marché central des produits, causé des inondations et de grands dégâts et fait plusieurs victimes.

La tempête s'est déchaînée également sur Montevideo, où elle a fait de grands ravages dans les environs et causé des avaries aux vapeurs en rade.

La tempête a chassé des nuées de sauterelles qui se trouvaient dans les provinces d'Entre-Rios et de Santa-Fé et les a rabattues sur le sud de la province de Buenos-Ayres où elles menacent les « estancias ».

LES MANIFESTATIONS
à l'occasion de la Toussaint

A WATTRELOS

La société « Les Anciens sous-officiers » prendra part à la manifestation annuelle de la Toussaint organisée le 1er novembre par les sociétés patriotiques de la ville.

Réunion à onze heures au local. — Tenue noire et insigne.

—— Comme les années précédentes, la société de gymnastique « La Gauloise » prendra part, le jour de la Toussaint, à la manifestation organisée par les sociétés patriotiques et d'anciens militaires de la ville.

Les gymnastes sont convoqués au local pour onze heures (tenue d'hiver).

—— Les sociétés patriotiques devant aller au cimetière le jour de la Toussaint porter des fleurs au monument des soldats, engagent les anciens militaires de se réunir à leur local à dix heures et demie et à se joindre à eux avec leur drapeau pour faire partie du cortège.

—— Les sociétés patriotiques se réuniront demain matin à onze heures et quart, rue Carnot, pour se former en cortège et aller rendre leur visite annuelle au cimetière à la mémoire des enfants de Wattrelos morts au service de la patrie. La musique municipale prendra la tête du cortège.

A LEERS

« La Préternelle » Réunion au local, estaminet Dumortier, à la Place, le jour de la Toussaint, pour partir au cimetière aussitôt après la grand'messe. La commission compte sur la présence de tous les sociétaires.

A FLERS-BREUCQ

La société des Anciens militaires se rendra en corps le jour de la Toussaint au cimetière pour déposer une couronne sur la tombe des soldats morts pour la patrie. Réunion des sociétaires sur la place de l'Eglise à onze heures.

A LYS-LEZ-LANNOY

Les sociétés d'anciens militaires et de gymnastique se rendront, en cortège, comme les années précédentes, le 1er novembre, au cimetière, pour déposer des couronnes au pied de la statue élevée à la mémoire des enfants de la ville morts au service de la patrie.

Le cortège se formera à la Vieille-Place, à onze heures trois quarts.

A TOURCOING

Vétérans des Armées de terre et de mer. — La 353e section des Vétérans des Armées de terre et de mer, 1870-71, se réunira jeudi, à neuf heures et demie, au siège social, rue du Château, pour assister à la manifestation annuelle au cimetière. Les sociétaires sont invités à se munir de l'insigne.

—— *Chambre syndicale des Ouvriers du Tissu.* — La Fédération des Syndicats de Tourcoing a décidé de porter comme les années précédentes une couronne sur la tombe des victimes du travail. Elle invite tous les syndicats adhérents à assister à la manifestation qu'elle organise à cette occasion.

Réunion au siège du syndicat, rue de Menin, 183, le jeudi 1er novembre, à neuf heures du matin, pour de là se rendre à la place du Calvaire où se réuniront tous les syndicats de la Fédération.

A l'issue de la manifestation, une grande tombola de 25 francs de prix en espèces aura lieu au siège du syndicat, ne pourront y participer que ceux qui auront assisté au cortège.

—— *Union Tourquennoise.* — La Commission invite les sociétaires à se réunir au local, rue Verte, jeudi, 1er novembre, à dix heures, pour assister au cortège et à la cérémonie célébrée au cimetière à la mémoire des soldats morts pour la patrie.

A Notre-Dame de Lourdes. — A l'occasion de la Toussaint, la société chorale de la paroisse exécutera à la grand'messe de 10 heures, la messe solennelle en sol mineur de Luigi Bordèse. Les soli seront chantés par MM. Cyrille et Charles Roelens et Emile Piat.

UN ACCIDENT AUX MINES DE CARVIN

Un tué, un blessé

Mardi matin, vers dix heures, un coup de vent violent a renversé un réfrigérant en montage dans la cour de la fosse numéro 2 des mines de Carvin.

Au sommet de cette cheminée en bois, à vingt mètres de hauteur, se trouvait malheureusement deux charpentiers, les nommés Louis Courmont, 31 ans, et Alfred Masson, 41 ans. Tous deux furent projetés sur le sol.

Courmont fut tué sur le coup. Masson fut relevé avec la jambe gauche fracturée et se plaignant de douleurs dans l'abdomen ; malgré la gravité de son état, on ne désespère pas de le sauver.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

ROUBAIX, mardi, 30 octobre 1906.

2 heures soir, 13° au-dessus de zéro, 749, pluie ou vent.
5 heures soir, 11° au-dessus de zéro, 749, pluie ou vent.
9 heures soir, 10° au-dessus de zéro, 749, pluie ou vent.

Mercredi, 31 octobre 1906.

Minuit, 10° au-dessus de zéro, 749, pluie ou vent.
2 heures mat., 10° au-dessus de zéro, 749, pluie ou vent.

COTONS AMERICAINS

New-York, mardi, 30 octobre 1906.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
OCTOBRE....1906	10.06	10.04	10.19	10 24
NOVEMBRE.....	10.08	10.06	10.07	10.11
DÉCEMBRE.....	10.08	10.09	10.10	10.15
JANVIER.....1907	10.15	10.16	10.17	10.24
FÉVRIER.....	10.23	10.26	10.22	10.30
MARS.....	10.33	10.36	10.36	10 33
AVRIL.....	10.37	10.37	10.41	10.48
MAI.....	10.43	10.44	—.—	—.—
JUIN.....	10.46	10.49	—.—	—.—
JUILLET.....	10.52	10.53	—.—	—.—
AOUT.....	—.—	—.—	—.—	—.—
SEPTEMBRE.....	—.—	—.—	—.—	—.—
PORTS DES ÉTATS-UNIS.	36 000 BALLES		27.000 BALLES	
PORTS EN INTÉRIEUR.	79.000 —		52.000 »	

NÉCROLOGIE

—— On annonce la mort à Auffray (Seine-Inférieure), de M. Paul Gressent, ancien élève de l'Institut catholique des Arts et Métiers de Lille, âgé de 22 ans. Le défunt avait été quelque temps attaché à la « Croix du Nord », en qualité d'ingénieur.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA QUESTION DE L'ABATTOIR

Une consultation juridique. — L'Abattoir condamné en fait et en droit. — Ce qu'en pensent les voisins

La question de l'Abattoir, soulevée il y a quelques jours seulement, par la Commission sanitaire de la 3e circonscription, présente le plus vif intérêt au point de vue de l'hygiène et de la santé publiques. Les constatations si graves qui viennent d'être faites par les hygiénistes compétents de cette commission sont de véritables révélations pour la plupart d'entre nous et elles n'ont pas été sans causer une vive émotion.

Nous recevons, à ce propos, d'un de nos plus distingués avocats, la consultation judiciaire suivante qu'on ne lira pas sans intérêt :

L'abattoir sera-t-il condamné ? Telle est la question posée dans la chronique locale du *Journal de Roubaix* du 29 octobre.

La Commission sanitaire paraît avoir réuni les éléments d'une réponse affirmative, en se plaçant sur le terrain de l'hygiène et de la salubrité publique. La réponse légale n'est pas douteuse : l'abattoir de Roubaix, placé dans l'agglomération urbaine, *doit* être condamné ; et ce serait faire un acte de mauvaise administration que de dépenser une somme de 37.600 francs pour des transformations aux échaudoirs d'un établissement dont la fermeture est au gré des habitants du quartier.

Les abattoirs publics sont rangés parmi les établissements insalubres, dangereux et incommodes de *première classe*, en raison de leurs inconvénients : odeur et altération des eaux.

L'abattoir de Roubaix ne sert pas seulement à l'abattage des animaux de boucherie, mais il recèle dans ses murs plusieurs installations qui sont elles-mêmes des établissements insalubres, dangereux ou incommodes :

1° Des dépôts de chairs, débris et issues provenant de l'abattage des animaux, Odeur, 1re classe ;

2° Des boyauderies faisant le travail des boyaux frais pour tous usages. Odeur, émanations nuisibles, 1re classe ;

3° Une fonderie de suif en branches. Odeur, danger d'incendie, 1re classe.

4° Des dépôts de cuirs verts et peaux fraîches. Odeur, 2e classe.

5° Des échaudoirs — soit pour la préparation industrielle des débris d'animaux. Odeur, 1re classe ; — soit pour la préparation des parties d'animaux propres à l'alimentation. Odeur, 3e classe.

Aux termes de l'article 1er du décret du 15 octobre 1810, tout établissement insalubre de première classe doit être éloigné des habitations particulières. Le Conseil d'Etat a souvent refusé d'autoriser des établissements de cette nature en se fondant sur le seul fait de la proximité d'habitations. Ainsi par un arrêt du 30 juin 1882, il a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser un abattoir situé à 47 mètres d'une habitation, alors que la disposition des lieux ne permettait pas d'en assurer la salubrité en tout temps, et que, d'ailleurs, cet établissement pouvait être créé sans inconvénient sur un autre emplacement. (Aff. Flayelle. D. P. 1884-3-10).

De même le Conseil d'Etat, par arrêt du 12 mai 1869 a refusé d'autoriser un abattoir à 35 mètres du jardin et à 60 mètres de la maison d'un pensionnat. (Aff. Buron D. P. 77-3-25).

Un arrêt du 8 juin 1888 a encore refusé l'autorisation, pour un atelier où se préparerait le sang pour le service des raffineries par la séparation de la fibrine, dans un quartier habité par une population très dense, alors que les procédés de fabrication employés devaient avoir pour conséquence d'imprégner le sol d'un liquide putrescible dont la décomposition remplissait l'air de vapeurs nauséabondes et malsaines. (Aff. Bourgeois. D. P. 89-5-303).

Non seulement les établissements dangereux, insalubres ou incommodes de première classe ne doivent pas être autorisés dans une agglomération, mais pour ces établissements *de première classe* l'autorisation donnée peut être retirée dans les termes de l'article 12 du décret du 15 octobre 1810 :

« Toutefois, en cas de graves inconvénients pour la » salubrité publique, la culture, ou l'intérêt général, les » fabriques et ateliers de première classe qui les cau- » sent *pourront être supprimés*, en vertu d'un décret » rendu en notre Conseil d'Etat, après avoir entendu » la police locale, puis l'avis des préfets, reçu la dé- » fense des manufacturiers ou fabricants. »

Par son travail, la Commission sanitaire a bien condamné l'abattoir. Le jour où, propriétaires et habitants des rues de l'Abattoir, Lacroix, Pellart, de l'Ommelet.... et autres rues circonvoisines, gênés par les odeurs, émanations, infiltrations et inconvénients divers résultant du voisinage de l'abattoir.... voudront aller au Conseil d'Etat ; l'abattoir de Roubaix sera supprimé.

Le moment n'est plus de dépenser les deniers publics à y faire des travaux.... ; il faut le transporter ailleurs, hors de l'agglomération.

Nous avons, d'autre part, recueilli l'opinion des habitants du quartier de l'Abattoir qui sont, naturellement, les premiers intéressés. Il en ressort qu'ils se plaignent tous des émanations qui se dégagent de l'Abattoir.

Certains jours, nous dit l'un d'eux, mais surtout les lundis, les mauvaises odeurs sont tellement fortes, qu'on voit passer, rue Lacroix, beaucoup de gens se se bouchant le nez. C'est à ce point que des passants en sont, déjà, trouvés mal. Nous avons déjà fait des réclamations, mais elle sont restées inutiles. Aussi nous ne bougeons plus et nous attendons qu'on nous débarrasse de ce foyer d'infection et qu'on le transporte dans les champs, où il n'incommodera plus personne.

Nous devons ajouter, toutefois, que les commerçants du quartier, les cabaretiers en particulier, qui vivent en grande partie de l'Abattoir, ne verraient pas sans déplaisir, disparaître sans compensations cette source de profits.

NOUVEAUX EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS

Les cambrioleurs qui se signalent dans la région par des actes de banditisme, ne demeurent pas inactifs, tant s'en faut, à Roubaix même. Après avoir signalé leur présence rue de la Potennerie, dans la nuit de dimanche à lundi, ils ont tenté d'accomplir un méfait tout aussi audacieux dans la soirée de lundi, à l'autre extrémité de la ville, dans le quartier du Hutin.

Pénétrer dans les chambres du premier étage de l'épicerie-buvette de M. Henri Agache, au numéro 162 de la rue d'Oran, pendant que les gens de la maison se trouvaient au rez-de-chaussée, tel fut le plan projeté. Vers 6 heures 1/4, Mlle Agache se trouvait dans sa cuisine, quand elle perçut un bruit sur la plate-forme formant la toiture, bientôt suivi d'un autre bruit de carreau de vitre brisé. Des consommateurs sortirent immédiatement et mirent en fuite un individu qui faisait le guet sur le trottoir, à quelque pas. En filant, il appela du nom d'Adolphe l'un de ses complices qui stationnait un peu plus loin.

D'autres personnes étaient sorties du côté du jardin situé derrière la cuisine et purent apercevoir un troisième malfaiteur au moment où il sautait à bas du mur, dans un jardin contigü. Il parvint également à s'éloigner comme ses complices par la rue du Caire sans être reconnu. Après leur départ, l'on constata qu'un carreau de vitre préalablement enduit de savon noir avait été brisé à l'une des fenêtres de la chambre.

Informé peu de temps après de cette tentative de cambriolage, un voisin, M. Henri Houzet, demeurant rue d'Oran, 174, se souvint qu'il avait oublié d'aller chercher sa chèvre dans un champ situé à deux cents mètres environ de la maison, et longeant la rue du Caire. Il se dirigea de ce côté, mais pendant plus de deux heures, ses recherches furent vaines.

Passant vers 9 heures du soir derrière l'établissement de M. Dubar-Delescluse, à plusieurs centaines de mètres de l'endroit où la chèvre avait été attachée, il la retrouva, la gorge et les pattes de derrière coupées. Les malfaiteurs, les mêmes sans doute qui venaient d'être mis en fuite rue d'Oran l'y avaient abandonnée dans l'intention de venir la chercher, une fois la nuit venue. Une enquête est ouverte sur ces faits, par M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement.

CHEZ M. JULES GUESDE. — Nous lisons dans le « Figaro » :

« Depuis très longtemps on n'a pas entendu parler de M. Jules Guesde. Il a voyagé plusieurs mois, et le voilà maintenant rentré à Paris. Quittant les quartiers populeux de Montrouge où les « citoyens » en nombre venaient lui demander maints services, il vient de s'installer rue Singer, à deux pas de la station de Boulainvilliers. Dans ce quartier aristocratique, — non loin de M. Jaurès, — il sera à l'abri des sollicitations populaires, et il réservera toutes les faveurs dont il pourra disposer à ses électeurs de Roubaix.

» Un de nos collaborateurs a sonné hier à sa porte. L'apôtre du socialisme intégral lui a ouvert lui-même, vêtu d'une longue robe de chambre.

» — Vous venez m'interviewer, monsieur, a-t-il déclaré à notre collaborateur. Quoique vous soyez un journaliste bourgeois, j'aurais volontiers fait une exception en votre faveur, puisque vous m'êtes recommandé par un ami. Mais avant le Congrès socialiste national de Limoges qui s'ouvre la semaine prochaine, je ne puis, je ne dois rien dire.

» Il fut un temps où M. Guesde pratiquait moins scrupuleusement la religion du silence. »

LA LAMENTABLE AFFAIRE DE LA RUE FAVREUL. — L'enquête relative à l'affaire de manœuvres criminelles de la rue Favreul se poursuit activement. On trouvera plus loin le compte-rendu d'une confrontation internationale qui a eu lieu, mardi, à ce sujet, à La Marlière.

UNE REUNION DES COMMISSIONS MUNICIPALES. — Les sixième et troisième commissions se réuniront aujourd'hui mercredi, à 5 h. Voici l'ordre du jour de cette réunion :

1. Tramways de Roubaix-Tourcoing ; changement de dénomination de la Compagnie ; modification aux statuts. — 2. Jardins populaires ; utilisation des terrains appartenant à la Ville ; vœu. — 3. Ruisseau de l'Espierre ; réclamation de M. Pierre Sagard-Houzet, cultivateur à Wattrelos. — 4. Condition publique ; fourniture de coke pendant l'année 1907 ; marché de gré à gré ; approbation. — 5. Id. ; fourniture de charbons pendant l'année 1907 ; marché de gré à gré ; approbation. — 6.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LA SÉPARATION

Les Conseils de fabrique. — Une circulaire du ministre des Finances

Paris, 30 octobre. — On annonce de source officieuse que le ministre des finances, d'accord avec son collègue des cultes, vient de décider l'envoi d'une circulaire aux préfets pour les inviter à avertir les membres des conseils de fabrique, qu'ils seront rendus personnellement responsables, sur leurs propres biens, de la disparition ou du vol des objets religieux placés dans les églises.

LE CONGRÈS DE PÉRIGUEUX

L'enquête du Parquet

Paris, 30 octobre. — On sait que le Garde des Sceaux a prescrit hier, par dépêche, au procureur général de Bordeaux, une enquête sur certaines déclarations prêtées par certains journaux à Mgr Delamaire, coadjuteur de Cambrai, au congrès des jurisconsultes catholiques de Périgueux.

La « Lanterne », à ce propos, avait réclamé l'arrestation immédiate du prélat, en attendant des poursuites.

On a pu voir d'autre part, d'après des éclaircissements autorisés, que la presse officieuse, avait complètement dénaturé les propositions examinées par le Congrès des jurisconsultes catholiques.

Nous croyons savoir en tous cas, que ce soir encore, le ministre de la Justice n'avait reçu du procureur général de Bordeaux, ni de son subordonné de Périgueux, aucun rapport sur l'enquête qu'il avait prescrite.

Lettre de M. de Lamarzelle au procureur général de Bordeaux

Paris, 30 octobre. — M. de Lamarzelle, sénateur du Morbihan, a adressé la lettre suivante au procureur général de Bordeaux :

« Paris, 30 octobre 1906.

» Monsieur le Procureur général,

» Je lis dans le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil des ministres, que M. Guyot-Dessaigne, Garde des Sceaux, a annoncé à ses collègues qu'il avait demandé télégraphiquement au procureur général près la Cour de Bordeaux, d'ouvrir une enquête sur les discours prononcés au Congrès des jurisconsultes catholiques de Périgueux.

» Je suis probablement l'un des premiers témoins que vous songiez à faire entendre dans cette enquête puisque j'ai eu l'honneur, avec Mgr Delamaire, de présider le Congrès des jurisconsultes à Périgueux.

» J'ignore le regret, s'il en est ainsi, et je vous prie d'avance de m'excuser, de ne pas me rendre à votre convocation.

» Je ne puis en effet accepter d'accomplir cet acte des fonctions qui consiste à venir rendre compte à la justice de ce qui a pu être dit dans des réunions absolument privées, et où des parties personnelles étaient à chaque séance, rigoureusement exigées à l'entrée de la salle.

» Il est cependant un service qu'il m'est permis de vous rendre au sujet de votre enquête sur les discours prononcés au Congrès de Périgueux.

» Parmi ces discours, il en est un que je vous signale : ce discours tombe évidemment, s'il est délictueux, sous l'application de la loi. Il a été en effet publié par la volonté et par le fait de son auteur. Ce discours est le mien. J'en ai adressé moi-même le manuscrit à plusieurs journaux qui l'ont reproduit soit en entier, soit par extrait. Dans ce discours, j'ai soutenu, en m'appuyant sur des citations de Pie X, de Léon XIII, de Cicéron, de Sophocle, de Victor Hugo, d'Eugène Pelletan, que la désobéissance aux lois injustes était légitime.

» J'ai déjà défendu cette thèse à la tribune ; je suis prêt à la soutenir à la barre et je m'engage, si vous déposez au Sénat contre moi une demande en autorisation de poursuites, à supplier mes collègues de la voter.

» Veuillez agréer, Monsieur le Procureur général, l'assurance de ma haute considération

» (Signé) : G. DE LAMARZELLE. »

LES ÉGLISES RÉFORMÉES

Une importante assemblée. — Rétablissement de l'union de tous les protestants de France

Bordeaux, 30 octobre. — Une importante assemblée des églises réformées de France vient de se tenir dans le temple de Jarnac, sous la présidence du pasteur Paul Monod, de Lille, assisté de MM. Schuldz, de Lyon, et Edmond Hins, de Jarnac.

Plus de 100 églises étaient représentées par leurs délégués pasteurs et laïques appartenant aux deux partis dits évangélique et libéral, parmi lesquels on remarquait MM. les pasteurs « Gounel, de Roubaix » ; Drial, de Nimes, etc.

La convocation avait été faite au nom du tiers-parti dit centre-droit qui cherche à rétablir l'union de tous les protestants de France. Après l'étude des questions de doctrine et d'organisation qui ont jusqu'ici divisé les deux fractions du protestantisme français, l'accord s'est fait. L'assemblée, par un vote unanime a adopté une déclaration de principes et les statuts d'une union provisoire des églises réformées qui seront soumis à l'examen et à l'approbation d'une assemblée générale dont la convocation devra être faite à bref délai.

LA CATASTROPHE DU "LUTIN"

Les victimes : 530 victimes. — Un télégramme de M. Pichon

Bizerte, 30 octobre. — M. Pichon, ministre des affaires étrangères, hier encore résident général de France à Tunis, a adressé à M. d'Anthouard le télégramme suivant :

« Je regrette profondément cette perte pour porter aux nobles victimes du « Lutin » l'hommage suprême qui leur est dû par notre foi patriotique.

» Je vous prie de leur dire, en mon nom, toute la douleur que j'ai ressentie en apprenant leur fin tragique, toute la part que je prends au deuil de leur famille ; et de les associer à l'impérissable souvenir que nous ont laissé leur compagnons du « Farfadet ».

» (Signé) : Pichon. »

Accidents de chemin de fer en Russie

Nombreux morts et blessés

Saint-Pétersbourg, 30 octobre. — Un train rapide allant de Kieff à Briansk a fait collision avec un train de marchandises ; il y a, dit-on, de nombreux tués et blessés.

Un second train allant de Kieff à Moscou a subi un accident semblable ; le conducteur a été tué, de nombreux voyageurs sont blessés.

Le train de Varsovie a déraillé ; quatorze personnes ont été blessées dont quatre grièvement.

LE SCANDALE DE BERLIN

Les mémoires du prince de Hohenlohe. — Souvenirs de la guerre de 1870

Berlin, 30 octobre. — Le « Tageblatt » publie les extraits du 4e volume des mémoires du prince de Hohenlohe qui paraîtra prochainement. L'intérêt principal du livre réside en ce qu'il contient des souvenirs de la guerre de 1870 pendant laquelle le prince joua un rôle important devant Paris ; il commandait en chef l'artillerie.

Des extraits, il ressort que l'attaque de l'artillerie contre Paris, fut différée d'un jour par ordre de l'empereur qui voulut prendre connaissance des plans du prince de Hohenlohe. Celui-ci rappelle le fait qu'après la chute de Paris et la revue des troupes allemandes à Longchamps, l'Empereur Guillaume, sans escorte, accompagné seulement du prince Antoine de Raidziwill, traversa Paris en voiture découverte, bien qu'il reçut journellement des lettres de menaces.

Le prince de Hohenlohe raconte la scène qui se passa à Versailles au moment de la signature de la convention des préliminaires de paix.

Un banquet avait été organisé en l'honneur du roi de Wurttemberg, arrivé à Versailles. Tous les généraux présents étaient invités. L'Empereur pénétra dans la salle, serra à chacun la main, en leur exprimant ses remerciements ; à ce moment entra le maréchal de Moltke.

Dès que l'Empereur le vit, il se hâta vers lui, les bras ouverts, il l'embrasse sur les deux joues et lui dit : « Et vous, Moltke, vous avez été tout pour moi. »

Le vieux de Moltke pâlit, puis des larmes coulèrent de ses yeux.

BELGIQUE

FOPERSNOHE

TERRIBLE ACCIDENT DE CHASSE

UN JEUNE HOMME TUÉ PAR UN COUP DE FEU

Un terrible accident de chasse s'est produit dimanche sur le territoire de Chimay près de Forestiaux.

Une demi-douzaine de chasseurs de Lille, propriétaires d'un chalet à Crombeke, chassaient à l'aide de trois rabatteurs, lorsque l'un de ces derniers fit lever des faisans. Un des chasseurs tira, mais le coup n'atteignit pas le but visé et alla frapper au front le rabatteur H. Devloo qui tomba foudroyé. La charge avait fait balle. L'auteur involontaire de ce mortel accident est fou de douleur. Devloo laisse une veuve avec onze enfants.

Nouvelles Locales

TOURCOING

SCÈNE SANGLANTE DANS UN ESTAMINET

Entre cabaretier et client. — Coups de couteau et de hachette. — Deux blessés

Une scène qui aurait pu avoir de terribles conséquences s'est déroulée mardi soir dans un estaminet rue de l'Amiral-Courbet.

Un tailleur d'habits, Albert Thiévers, 25 ans, entrait mardi vers 7 heures 1/2, chez une cabaretière Elisa Vionnez, rue des Poutrains. Le mari de cette dernière, Jean Colasse, 46 ans, ne voulut pas servir le client. La cabaretière intervint, disant à son mari : « Allons, donne-lui une chope ». Le mari obéit, puis s'éloigna.

C'est alors, on ne sait encore à quel propos, qu'une discussion très vive surgit entre la cabaretière et le tailleur. Celui-ci devenu soudain furieux, porta un coup de couteau au bras gauche de la cabaretière. Le mari survint à ce moment et voyant sa femme blessée, se saisit d'une hachette et en frappa l'agresseur au front. Le tailleur fut blessé profondément et, tout ensanglanté, quitta le cabaret, en brisant quelques vitres en manière de vengeance.

Quelques voisins, témoins de la scène, prévinrent la police. Les agents Watel et Deffrennes arrivèrent et trouvèrent dans la rue le blessé qu'ils conduisirent au poste de police où M. le docteur Huries constata qu'il portait au front une large blessure et lui fit un premier pansement.

D'autre part, M. le docteur Desbonnets fut appelé à la cabaretière qui heureusement n'était que légèrement atteinte. Dans la soirée, à 11 heures, M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement a interrogé Thiévers, la cabaretière, son mari et ses enfants qui ont assisté à la scène.

Puis Thiévers fut conduit à l'hôpital par deux agents. Son état n'inspire d'ailleurs aucune inquiétude. L'instruction de cette affaire sera continuée aujourd'hui. L'enquête établira sans doute ce que l'affaire paraît avoir de mystérieux et quels motifs d'inimitié existaient entre le cabaretier et son client pour déterminer une querelle qui devait dégénérer en lutte sanglante.

LILLE

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Emprunt de 1.300.000 fr. — Dans la séance de mardi soir, M. le Maire a donné lecture d'une lettre de la Préfecture du Nord, datée du 10 septembre, donnant copie du décret du 1er septembre, autorisant la ville à contracter un emprunt de 1.300.000 francs, destiné à couvrir un paiement de diverses dettes et à l'exécution de différents travaux.

L'Administration demande au Conseil, l'autorisation de réaliser dupes de la Société civile des « Prévoyants de l'avenir » au taux d'intérêt de 3.75 p. c. l'emprunt de 1.300.000 francs.

Le rapport, lu par M. Parmentier, et indiquant les conditions souscrites entre les contractants, est adopté sans observation.

Legs Danel. — Par testament olographe, M. Léonard Danel, décédé à Loos, a fait, au profit de divers établissements, les libéralités ci-après, nettes de tous droits : Au Bureau de bienfaisance de Lille, dix pensions de 180 fr à des vieillards dans leur famille et cinq pensions de 300 fr. ; la somme nécessaire pour la fondation d'un lit à l'Hospice Gantois et de deux lits à l'Hospice Général, avec stipulation d'être affectés, de préférence, à des infortunes typographiques ; à la Société de secours aux blessés de l'armée de terre et de mer de Lille, une somme de 15.000 fr ; à la Société des Arts et Sciences de Lille, 10.000 fr. ; à la Société Industrielle, 10.000 fr ; à la Société de Géographie, 6.000 fr ; à la Congrégation des Petites-Sœurs des Pauvres de Lille, 3.000 fr ; à la Congrégation du Bon-Secours de Lille, 5.000 fr (cette Congrégation a refusé le legs qui lui était fait) ; à la Faculté de Médecine de Lille, 50.000 fr. pour aider à fonder une chaire d'accouchement.

Le Conseil donne avis favorable pour les établissements qui ont adressé leur délibération tendant à obtenir l'autorisation d'accepter les libéralités dont ils sont bénéficiaires.

Nouvelles Régionales

UN DRAME CONJUGAL A HASNON

Depuis quelque temps, les époux Robert-Duwez étaient séparés. La femme tenait seule l'estaminet « des Arts », près du pont d'Hasnon.

Hier soir, la sachant seule, le mari pénétra dans le cabaret et, sortant de sa poche un énorme ciseau réussit à y pénétrer. Simon, qui descendit à quatre heures du matin, le trouva dans la cuisine. Sa première émotion passée, il appela la cabaretière qui ordonna à son mari de partir. Mais à ce moment, Robert sortit un énorme ciseau de maçon, il en frappa sa femme à cinq reprises. La malheureuse tomba comme une masse. Un consommateur voulut s'emparer du meurtrier et le désarmer, mais celui-ci le menaça et l'autre s'en alla prévenir la gendarmerie à Saint-Amand.

A la vue du sang qui coulait abondamment, Robert eût-il conscience de sa mauvaise action ? Eût-il des remords ? On ne sait ; il s'agenouilla auprès de la victime et